



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE LA MADELEINE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la route,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de Monsieur et Madame CERNEI Andrei et Ana en date du 10 Décembre 2025 pour des travaux de couverture sis 14 rue de la Madeleine à Pont-Audemer.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux d'urgence cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur et Madame CERNEI Andrei et Ana sont autorisés à occuper le domaine public sis 14 rue de la Madeleine, à compter du **mercredi 10 Décembre 2025 pour une durée de cinq jours** afin d'installer un échafaudage pour réaliser les **travaux d'urgence** ci-dessus (suite à un incendie).

Article 2 : Monsieur et Madame CERNEI Andrei et Ana devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public.

Article 3 : Monsieur et Madame CERNEI Andrei et Ana devront afficher la copie de cet arrêté sur la zone d'intervention pour l'information des piétons et des automobilistes.

Article 4 : Monsieur et Madame CERNEI Andrei et Ana devront se conformer à la réglementation de l'arrêté municipal n° 224-2012 du 14 mai 2012.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, le SMUR, les Sapeurs-Pompiers et Monsieur et Madame CERNEI Andrei et Ana sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 10 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP



[Handwritten signature of Christophe Canteloup]